

CCOPA DREAL

PROFESSION DE FOI



Le Syndicat National OPA CGT

**le syndicat garant du droit et
proche des OPA**

Les OPA ne sont ni fonctionnaires ni contractuels. Ils disposent de règles statutaires particulières, que l'administration a souvent tendance à ne pas respecter.

Grâce à son expérience, sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à nos règles, le Syndicat National des OPA-CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA. Vos élus pourront s'appuyer sur l'expertise du SNOPA-CGT

Nos règles statutaires sont toujours en évolution. Nous ne pouvons pas nous contenter du service minimum de l'administration.

Conserver nos spécificités est impératif : Missions, métiers, maîtrise technique, expertise, haute technicité, expérience professionnelle, diplômes, fonction d'encadrement, spécialités sont autant de composants qui permettent de progresser dans le déroulement de carrière.

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections.

Une représentativité a près de 65% dans les DREAL et plus de 50% sur l'ensemble du scrutin aux élections de 2018 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA.



Devant une administration prête à tout, pour livrer le service public à la seule loi du marché, la mobilisation s'est imposée pour porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.

Le 18 juillet 2019, alors que le ministère parle de modernisation du statut, fait le chantage à l'évolution salariale en échange de la fin du corps.

A la seule initiative de la CGT, les OPA ont bloqué la tentative de l'administration et clairement exprimé leur volonté d'amorcer le chantier en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.

Le SNOPA-CGT a réussi à contrer les LDG (lignes directrices de gestion) imposées par la fonction publique qui visaient à supprimer les prérogatives des CCOPA. Ce qui a permis de pouvoir continuer à défendre les promotions et les déroulements de carrière des OPA.

Sur la loi 3DS, le SNOPA-CGT s'est battu pour que les OPA retrouvent le même niveau salarial, un déroulement de carrière et un niveau de retraite équivalent que ceux transférés par la loi de 2009. Au CT Ministériel du 8 juillet 2022, les amendements portés par la CGT ont obtenu l'avis favorable de TOUS.

Remontée des classifications les plus basses, normalisation de la promotion au choix avec la suppression de la barrière de concours et augmentation du niveau salarial pour plus de 50% des OPA.

Le SNOPA-CGT a interpellé le ministère qui oblige maintenant les collectivités territoriales à se justifier sur les promotions des OPA mis à disposition.

Le SNOPA-CGT s'est battu pour l'augmentation de la prime de rendement (le montant de référence est porté à 14%) et prise en compte pour la retraite.

Le SNOPA-CGT maîtrise parfaitement le processus de transfert des OPA vers le FPT, donc il est forcément prêt en cas de

fonctionnarisation des OPA État, mais cette hypothèse est toujours écartée par la fonction publique.

Alignement du complément annuel des OPA sur celui des fonctionnaires, qui se traduit par une augmentation de ce régime indemnitaire.

L'action du SNOPA-CGT a permis de faire budgéter un million d'euro pour les mesures catégorielles des OPA.

Toujours des CCOPA dans les DREAL

Les CCOPA pour les OPA en poste en DREAL, en DDT(M) et pour les OPA Mis à disposition sans limitation de durée (MADSLD) des collectivités territoriales (Départements et Régions) ou MADSLD des ministères de l'armée ou de l'intérieur



ou en gestion des DREAL sont toujours situées au niveau régional dans les DREAL.

Ne pas rester isolés !

Des OPA qui viennent de services voire de ministères différents sur des territoires vastes compliquent l'exercice face à une administration qui ne fait pas l'effort d'appliquer les règles statutaires des OPA !

**La CGT défend
Votre pouvoir
d'achat
Vos salaires**

**En Votant CGT
Vous défendez le
service public, vos
missions et vos
emplois**

Le SNOPA CGT défend tous les OPA !

Aucun d'entre nous ne doit être laissés de côté, la CGT continue d'assurer le lien entre les OPA, et d'apporter son aide et les outils pour connaître les règles statutaires des OPA.

Les discussions qui sont engagées pour l'avenir des DIRM et des OPA vont être déterminantes.

**Voter CGT
C'est armer un
syndicat national qui
défendra vos règles
statutaires**

Nous avons besoin d'être unis et d'avoir un syndicat fort pour défendre le droit et l'avenir des OPA.

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre.

La CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA, par sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à notre statut particulier.

Accordez votre confiance aux élus CGT

Vos élus se battent pour le service public, obtenir des recrutements supplémentaires à un haut niveau de qualification, faire reconnaître et progresser les niveaux de qualification le plus haut.

Donner un mandat à la CGT, c'est porter les revendications suivantes :

Les OPA en DREAL et DDT(M)

- ⇒ La pérennisation des missions des OPA dans les services de prévisions des crues dans les DREAL
- ⇒ La levée des blocages dans les déroulements de carrière pour les OPA dans les DREAL - DDT/M qui sont de plus en plus experts.
- ⇒ La révision du régime indemnitaire avec un déplafonnement de la prime de métier à l'identique des DIR, DIRM, VNF...
- ⇒ Une reconnaissance des postes occupés par les OPA dans les DDT(M) et leur pérennisation
- ⇒ La possibilité de recruter des OPA dans tous les services interministériels dont les DDT(M)

Pour les OPA MADSLD des collectivités territoriales

- ⇒ Des déroulements de carrières respectant les règles statutaires des OPA
- ⇒ Un régime indemnitaire équivalent aux fonctionnaires territoriaux de la collectivité (lorsque celui-ci est supérieur)
- ⇒ Les mêmes droits sociaux que ceux accordés aux fonctionnaires territoriaux
- ⇒ Des possibilités de mutation au sein des collectivités territoriales
- ⇒ Aucun frein pour une mutation dans les services ou Etablissements publics du MTECT



Pour les OPA MADSLD du ministère des armées

- ⇒ Une reconnaissance des postes OPA au ministère des armées
- ⇒ Une reconnaissance des qualifications et des classifications
- ⇒ Aucun frein pour une mutation dans les services du MTECT
- ⇒ En cas réintégration : dans un service ou Établissement public du MTECT au plus près du domicile de l'agent.

Pour les OPA MADSLD du ministère de l'intérieur

- ⇒ Une reconnaissance des qualifications et des classifications
- ⇒ Une possibilité de mobilité au sein du MI
- ⇒ Aucun frein pour une mutation dans les services du MTECT
- ⇒ En cas réintégration : dans un service ou Établissement public du MTECT au plus près du domicile de l'agent.

*Je vote CGT
pour défendre mes missions
et mon statut.*

*ma
VOIX
doit compter
je vote CGT*



**ÉLECTIONS CCOPA
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022**

